

Les atouts de Groupama, partenaire FFRandonnée

à : ghislain.bou@orange.fr

[Voir en ligne](#)



Groupama

ASSUREUR OFFICIEL



Rien que pour vous

3 MOIS OFFERTS
sur vos contrats : AUTO, HABITATION,
SANTÉ et ACCIDENTS DE LA VIE ⁽¹⁾

Un conseiller me rappelle >>

The banner features a background image of hikers on a trail at sunset. A white text box is overlaid on the left side, containing the promotional text and a red button with a white arrow.

Cher(ère) adhérent(e)

Groupama est à nouveau l'assureur officiel de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre.

**EN TANT QU'ASSUREUR DE TERRAIN,
GROUPAMA VOUS ACCOMPAGNE AU-DELÀ DES SENTIERS**

Avec 27 000 élus bénévoles, 2 600 Caisses locales et 9 Caisses régionales,
25 000 collaborateurs sont chaque jour, partout en France,
acteurs de votre vie et à l'écoute de vos besoins.

Trouvez votre agence

DÉCOUVREZ LES ATOUTS DES CONTRATS GROUPAMA



**Couvert même si vous vous blessez
tout seul**
ou quand le responsable de l'accident



**Tarifs et avantages négociés chez nos
partenaires santé⁽²⁾**
opticiens, audiologistes...

n'est pas identifié.

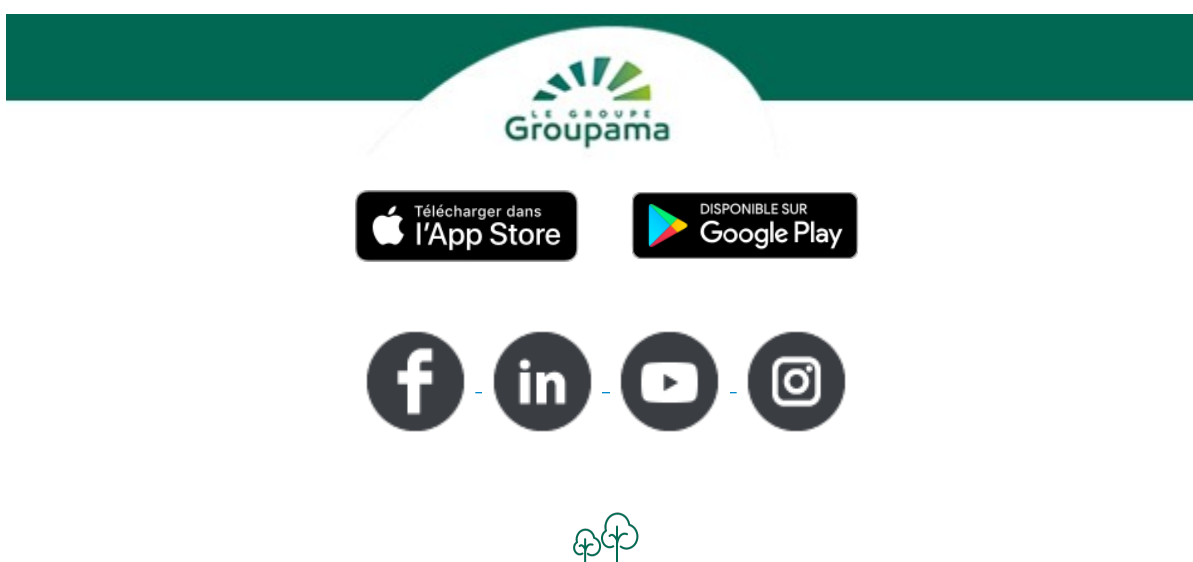
Découvrez l'offre SANTÉ >

Découvrez l'offre GAV >

DES CENTAINES DE GAGNANTS PARMI VOUS !

Soyez attentifs à vos courriers : Groupama réserve une surprise unique pour les adhérents de la FFRANDONNÉE !

En attendant, bénéficiez des 3 mois offerts⁽¹⁾



Un geste pour la planète.

Vos emails stockés consomment de l'énergie. En nettoyant régulièrement votre boîte email vous aidez à préserver la planète.

Pour les conditions et les limites des garanties et des services présentés, se reporter au contrat.

(1) Offre spéciale réservée uniquement aux adhérents de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre sous réserve de présentation d'un justificatif à l'assureur. 3 mois de cotisation offerts, sur chaque contrat, la seule première année d'assurance, sur les contrats Groupama Conduire, Groupama Habitation, Groupama Santé Active et Garantie des Accidents de la Vie. Au minimum deux contrats de deux branches différentes d'une durée d'au moins un an à partir de la date d'effet, doivent être souscrits pour bénéficier de l'offre. Toute résiliation par l'adhérent d'un des contrats avant le terme de la durée mentionnée conduira à l'annulation par Groupama de l'avantage tarifaire accordé et obligera ce dernier à s'acquitter auprès de Groupama du complément de cotisation qui aurait été dû en l'absence dudit avantage. Offre non rétroactive et non cumulable avec d'autres offres de l'assureur. Offre valable uniquement avec les Caisses Régionales Groupama participantes et pendant la durée du partenariat avec la Fédération Française de la Randonnée Pédestre, rapprochez-vous de l'agence Groupama la plus proche de chez vous.

(2) Professionnels de santé appartenant au réseau Sévéane. Vous conservez l'entière liberté de choix de votre professionnel de santé.

GROUPAMA ASSURANCES MUTUELLES pour le compte des Caisses Régionales d'Assurances Mutuelles Agricoles - Siège social : 8-10 rue d'Astorg, 75383 Paris Cedex 08 - 343 115 135 RCS Paris. Entreprises régies par le code des assurances. Documents et visuels non contractuels. Création : Communication digitale et commerciale de Groupama Paris Val de Loire. Crédits photo : Shutterstock / Aurélien Chauvaud. 03/2024.

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE LA RANDONNÉE PÉDESTRE - Association loi de 1901 reconnue d'utilité publique - Siège social : 64 rue du dessous des berges, 75013 Paris - SIRET 30358816400051 - Numéro de TVA intracommunautaire : FR76 303 588 164.

Du fait de votre adhésion à la Fédération Française de la Randonnée Pédestre (FFR), vous recevez cette communication commerciale adressée par la FFR dans le cadre de son partenariat avec Groupama afin de vous communiquer des avantages ou des offres promotionnelles en cours. Vous pouvez vous désabonner à tout moment en cliquant sur [ce lien](#).